

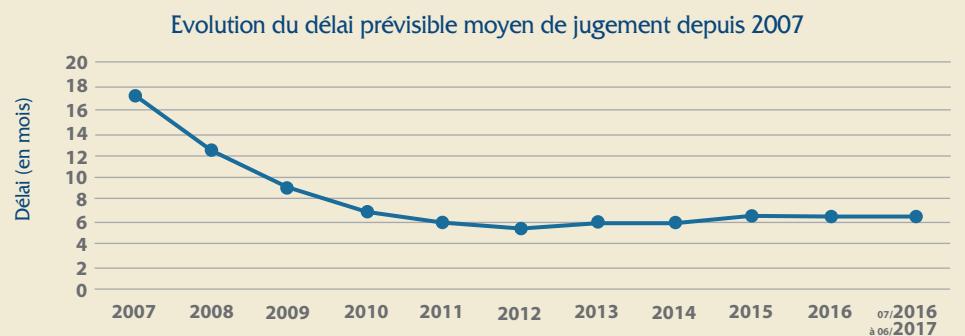
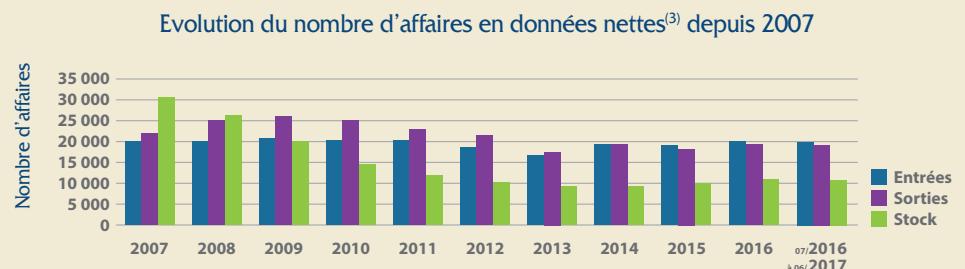
Le Tribunal administratif de Paris, en chiffres⁽¹⁾

Nombre d'affaires enregistrées :
20 169

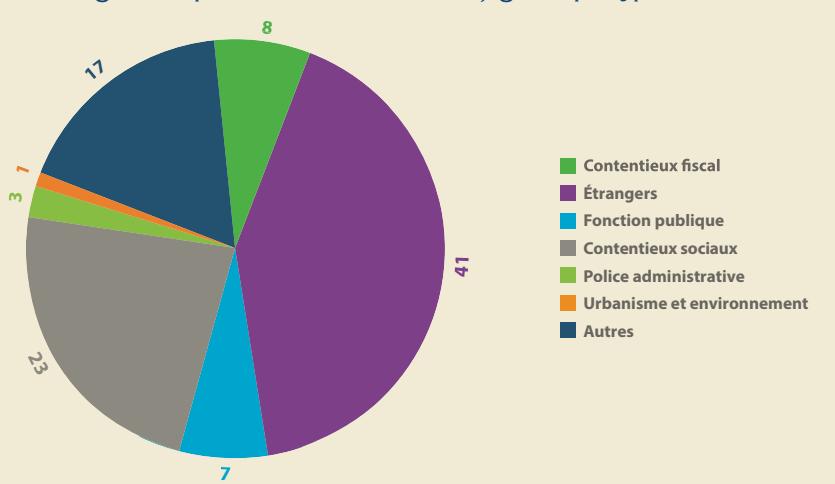
Nombre d'affaires jugées :
19 780

Taux de couverture⁽²⁾ :
98 %

Délai prévisible moyen de jugement :
6 mois et 20 jours



Origine et répartition (en %) des affaires jugées⁽¹⁾ par type de contentieux



⁽¹⁾ Ces données statistiques portent sur l'année « glissante » allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

⁽²⁾ Le taux de couverture est le rapport entre le nombre d'affaires jugées et celui des affaires enregistrées.

⁽³⁾ Les données nettes sont celles faisant abstraction des affaires se rattachant à des séries de dossiers identiques.



AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTRÉE

MARDI 10 OCTOBRE 2017



La Cour administrative d'appel et le Tribunal administratif de Paris s'unissent à nouveau, en cette troisième audience solennelle de rentrée, pour marquer la volonté commune de tous leurs membres, magistrats comme agents de greffe, de s'inscrire dans une justice de qualité, accessible et à l'écoute de son temps.

Dans un contexte de transformations profondes induites par la dématérialisation des procédures, nos deux juridictions ont à cœur d'entretenir un dialogue constructif avec les représentants du barreau et les diverses administrations. Ces échanges leur ont permis d'améliorer l'efficacité de l'instruction et de gagner en célérité dans le traitement des litiges sans sacrifier en rien la qualité des décisions.

Les attentes de nos concitoyens vis-à-vis de la justice administrative sont de plus en plus fortes, notamment quant à la pleine protection de leurs droits face aux nécessités, souvent elles-mêmes accrues, de l'action administrative. Aussi les moyens mis à disposition du juge continuent-ils d'évoluer : l'utilisation des diverses procédures de référé permet de rendre des décisions en prise immédiate sur les événements, tandis que de nouveaux textes relatifs à la médiation et à l'action collective viennent d'instituer des procédures mieux adaptées que le procès ordinaire au traitement de certaines affaires.

Nous nous devons aussi de poursuivre nos efforts en vue de garantir l'accès des demandeurs, en particulier des personnes les plus fragiles, à notre prétoire, d'améliorer encore la lisibilité de nos décisions et de parfaire la transparence de nos procédures. Ce sont ces évolutions qui nous permettront d'atteindre pleinement l'objectif, qui nous est cher, d'une justice administrative plus proche des justiciables.

Claire JEANGIRARD-DUFAL,
Président du Tribunal
administratif de Paris



RESSORT
Paris

EFFECTIF
(au 1^{er} septembre 2017)
85 magistrats
114 agents de greffe
14 assistants de justice

Patrick FRYDMAN, Conseiller d'État,
Président de la Cour administrative
d'appel de Paris



RESSORT
Tribunaux administratifs de Paris,
Mélan, Polynésie française,
Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna

EFFECTIF
(au 1^{er} septembre 2017)
48 magistrats
59 agents de greffe
9 assistants de justice

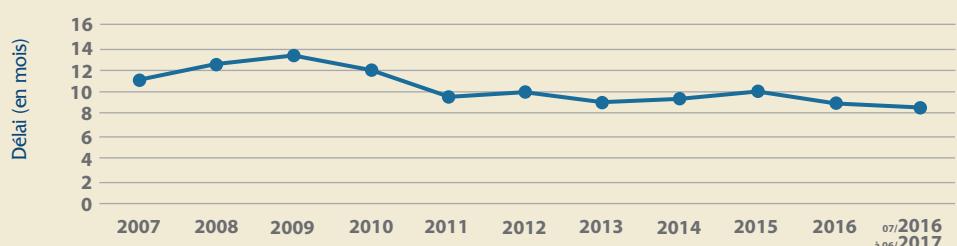
La Cour administrative d'appel de Paris, en chiffres⁽¹⁾

Nombre d'affaires enregistrées :	4 052	Nombre d'affaires jugées :	4 521	Taux de couverture ⁽²⁾ :	112 %
				Délai prévisible moyen de jugement :	8 mois et 15 jours

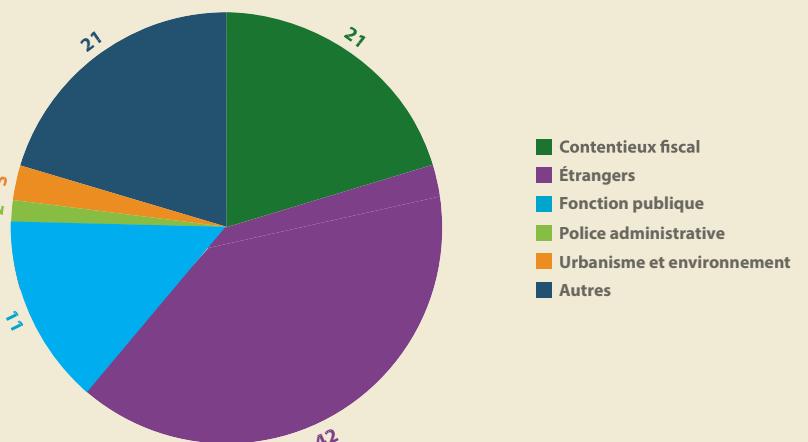
Evolution du nombre d'affaires en données nettes⁽³⁾ depuis 2007



Evolution du délai prévisible moyen de jugement depuis 2007



Origine et répartition (en %) des affaires jugées⁽¹⁾ par type de contentieux



⁽¹⁾ Ces données statistiques portent sur l'année « glissante » allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

⁽²⁾ Le taux de couverture est le rapport entre le nombre d'affaires jugées et celui des affaires enregistrées.

⁽³⁾ Les données nettes sont celles faisant abstraction des affaires se rattachant à des séries de dossiers identiques.